



Association Numismatique de la Région de Cluses

Société Numismatique constituée en 1975 – Loi 1901

Bulletin n° 66 - 21 juin 2016

Repas du 17 juin à Magland « Chez Arlette »



Sortie orpaillage du 4 juin



Plus de photos sur <https://anrc.multicollec.net/7-photos>

- Monnayage Gaulois -

Le poinçon monétaire Allobroge de Lieudieu (Isère)

*Cet article a été précédemment publié par **Mrs Louis-Pol DELESTRÉE** et **Karim MEZIANE** dans le n° 202 de décembre 2014 des "Cahiers Numismatiques" de la Société d'Etudes Numismatiques et Archéologiques (SENA).*

1. Description de l'objet

Grâce à la collaboration de nos collègues chercheurs et correspondants régionaux⁽¹⁾, nous avons eu accès à une collection privée locale comportant un petit nombre de monnaies antiques et de tessères en plomb et aussi quelques objets disparates dont un remarquable outil monétaire gaulois que nous publions ici (fig. 1).



Fig. 1 : Le poinçon monétaire

(1) - Nous remercions très vivement Y. Moulin et l'un de nos anciens collègues qui nous ont facilité l'accès à cette collection, K.C. qui fut naguère l'inventeur de l'objet et désire garder l'anonymat et Harry Raveneau-Winter auquel nous devons pour partie l'illustration de cet article.

Il s'agit d'un poinçon trouvé fortuitement à la fin du siècle dernier au nord-ouest du département de l'Isère, aux environs de Lieudieu (route de Chatonnay)⁽²⁾ et qui ne fut pas identifié comme tel à l'origine, car l'existence même de ce type d'instrument n'avait pas encore été reconnue à l'époque de la trouvaille⁽³⁾.

En excellent état de conservation, l'objet en bronze se présente comme un "cachet" de forme tronconique à la base duquel se trouve l'empreinte en relief, surmonté d'un cône facilitant l'emmanchement à l'extrémité d'un manchon en fer (*fig. 2*).



Fig. 2

- Hauteur totale : 2,7 cm
- Hauteur de la base tronconique : 1,2 cm
- Hauteur du cône d'emmanchement : 1,5 cm
- Diamètre de la base : 1,9 cm
- Diamètre de l'empreinte : 1,5 cm
- Diamètre à la base du cône : 1,2 cm

La différence de diamètre entre la base du cône et le sommet de la partie inférieure de l'outil a ménagé un rebord sur lequel venait buter l'extrémité de la douille en fer constituant le manchon. L'empreinte d'une parfaite netteté est intacte, sans trace d'usage d'aucune sorte.

Les flans de la base tronconique sont marqués de plusieurs arêtes irrégulières qui peuvent n'être que de légers défauts de coulée sans aucune incidence sur l'utilisation du poinçon.

(2) - L'emplacement exact de la trouvaille est connu par les coordonnées GPS que releva par la suite l'inventeur qui avait ramassé l'objet à la surface d'un sol limoneux-sableux en zone boisée.

(3) - Rappelons que le premier poinçon monétaire connu fut celui d'Halloy-les-Pernois (Somme) trouvé en 1988 lors d'une prospection de surface, acquis et conservé par le Musée Archéologique de Picardie (Amiens) : C.J. et J. FOURNIER, Le poinçon monétaire d'Halloy-les-Pernois (Somme), Revue Archéologique de Picardie, 1-2, 1989, p.119-122 ; L.-P. DELESTRÉE, Monnayages et peuples gaulois du nord-ouest, 1996, p.123, dessin Ph. Chauchoy.

2. La typologie

L'empreinte offre l'image en relief du droit de la drachme allobroge de la série dite "au bouquetin" et plus précisément de la classe I "*bouquetin aux longues cornes*"⁽⁴⁾ (fig.3). On reconnaît le profil apollinien lauré à droite, de beau style, à la mèche caractéristique sous la nuque. Des traces de grènetis derrière l'effigie sont bien visibles.

Bien que le revers associé à ce poinçon de droit soit inconnu, la référence de l'image en relief à la drachme de la série "*au bouquetin*" classe I ne paraît pas douteuse. Le module, le profil à droite et le style sont conformes aux types répertoriés DT 3102 var.1 et DT 3103 var.2. Certes, un rapprochement typologique avec le statère lauré DT 3100 était plausible : mais le module de 14-15 mm serait celui d'un quart et le seul quart connu de cette série en or sur laquelle nous reviendrons offre un profil non lauré⁽⁵⁾.



Fig. 3 : L'empreinte et le type DT 3103 var.2

(4) - LT 2879, pl. VII. S. SCHEERS, Catalogue des monnaies massaliotes et monnaies celtes, musée des Beaux-Arts de Lyon, Louvain, 1996, p.132-133 et S. SCHEERS, Les monnaies gauloises de la collection A. Danicourt, à Péronne (France, Somme), Bruxelles, Cercle d'études numismatiques, 1975, p.28. ; Y. VAN DER WIELEN, Monnayages allobroges, Genève, 1999, (hors série de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève), fig. 3, pl. II p.198 et fig. 26 p.72. ; L.-P. DELESTRÉE et M. TACHE, Nouvel Atlas des Monnaies Gauloises, t. III, Saint-Germain-en-Laye, 2007, série 860 type "au bouquetin", cl. I "bouquetin aux longues cornes" p.57 et DT 3102-3103, pl. VI.

(5) - L.-P. DELESTRÉE, Les monnayages en or des Allobroges : la division inédite du statère d'Annonay, Cahier Numismatique, 191, mars 2012, p.17-19.

Revenons maintenant à l'image en relief telle qu'elle apparaît sur le poinçon. Elle fut avec certitude obtenue par moulage d'une monnaie en circulation, en bon état, mais dont le tracé du profil à droite est légèrement hors flan et le grènetis absent. De plus, le flan est irrégulier. Enfin l'image même de l'effigie, un peu molle sans être floue, ne révèle nullement les caractéristiques d'une "gravure première".

Cela dit, là encore, il semble exclu que ce poinçon ait été utilisé pour empreindre en creux un coin monétaire par le procédé de la frappe à froid : un seul coup de masse sur une surface lisse également en bronze aurait laissé sur l'empreinte en relief d'évidentes traces d'écrasement et de détériorations. En l'état, le poinçon tel qu'il nous est parvenu, n'a pu servir -s'il a servi- qu'à imprimer en creux un support de cire ou d'argile souple permettant d'obtenir l'image en relief sur une pastille d'argile qui devait être placée, après cuisson, à la base du moule dans lequel devait être coulé le bronze nécessaire à la fabrication du coin.

3. La série des drachmes "au bouquetin"

Cette série, bien connue dès la fin du XIXème siècle (BN 2878 à 2899) est attribuée aux Allobroges par la quasi-unanimité des auteurs⁽⁶⁾. La carte de répartition de Y. van der Wielen⁽⁷⁾ enrichie du lieu de provenance du poinçon de Lieudieu, confirme avec force cette attribution.

(6) - Dans la version initiale de 1892, l'Atlas de H. de la tour attribuait déjà aux Allobroges la série "au bouquetin" (LT pl. VII). La version du LT revue par B. Fischer en 1992 fait état d'une attribution aux Cavares sans doute parce que le profil de l'avers ne serait pas sans analogie avec les drachmes d'Avennio (LT 2513 et 2516) au moins pour les exemplaires de la classe I du type "bouquetins aux longues cornes". On sait à présent que l'attribution aux Allobroges était à l'origine bien fondée.

(7) - Y. VAN DER WIELEN, Monnayages allobroges, Genève, 1999, (hors série de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève), carte de répartition des monnaies dites "au cervidé" fig. 27, p.73.

Nous en proposons aujourd'hui une version actualisée grâce à de nouvelles découvertes monétaires assorties de provenances sûres communiquées par nos correspondants locaux. Ces localisations d'exemplaires découverts depuis les travaux d'Y. van der Wielen viennent renforcer encore l'attribution aux Allobroges⁽⁸⁾ (fig.4). Aussi bien la filiation de la **classe I** "aux longues cornes", qui dut précéder les deux classes suivantes, s'établit-elle à partir d'une série en or allié, naguère mal connue, dite "*au type d'Annonay*" dont une dizaine d'exemplaires à présent inventoriés proviennent des territoires allobroges⁽⁹⁾.

Dans son étude, S. Carrara démontre clairement l'analogie homotypique entre le profil du droit des statères d'Annonay et la drachme "*au bouquetin*"⁽¹⁰⁾.

Ainsi, les monnayages des Allobroges ont bien comporté des émissions en or, ce qui n'était pas établi jusqu'à une date récente⁽¹¹⁾.

(8) - Nous ont été signalés, documents et photos à l'appui : 1 ex. en argent fourré à Lancin, commune de Courtenay, 1 ex. à Bernin, 2 ex. dans la très proche périphérie de Vienne, 9 ex. à Arandon (dont 2 ex. fourrés).

(9) - LT 6067-68, pl. XIX. A. DEROC, Les monnaies gauloises d'argent de la vallée du Rhône, Paris, 1983, p.24 ; S. SCHEERS, Lyon, p.314-315 ; S. CARRARA, Les statères d'or bas au type BNF 6066-67 : une attribution possible aux Allobroges, BSFN, juin 2004, p.130-134 ; G. DEPEYROT, Le numéraire celtique, I : La Gaule du sud-est, Wetteren, 2002, p.66-69 ; L.-P. DELESTRÉE et M. TACHE, Nouvel Atlas des Monnaies Gauloises, t. III, 2007, série 857, les statères du type d'Annonay, p.56-57, DT 3097-3101, pl. V-VI.

(10) - S. CARRARA, Les statères d'or bas au type BNF 6066-67 : une attribution possible aux Allobroges, BSFN, juin 2004, fig. 3, p.132.

(11) - Dans la première moitié du IIe siècle av. J.-C., l'on sait à présent que les statères dits de Poliénas imités des statères de Philippe de Macédoine (Nouvel Atlas des Monnaies Gauloises, t. III, série 818, pl. III) circulaient chez les Allobroges en même temps que les drachmes lourdes de IALIKOVESI et KASIOS aux légendes écrites en caractères lépontiques. Voir M. MEGRET-MERGER, Catalogue du trésor de Poliénas, Master 2, Recherche "Monde anciens" Université de Lyon III 2007/2008.

Le grand intérêt de la série en or allié du type d'Annonay est d'offrir, au sein des territoires allobroges, une continuité typologique avec les drachmes légères de la série "au bouquetin"⁽¹²⁾.

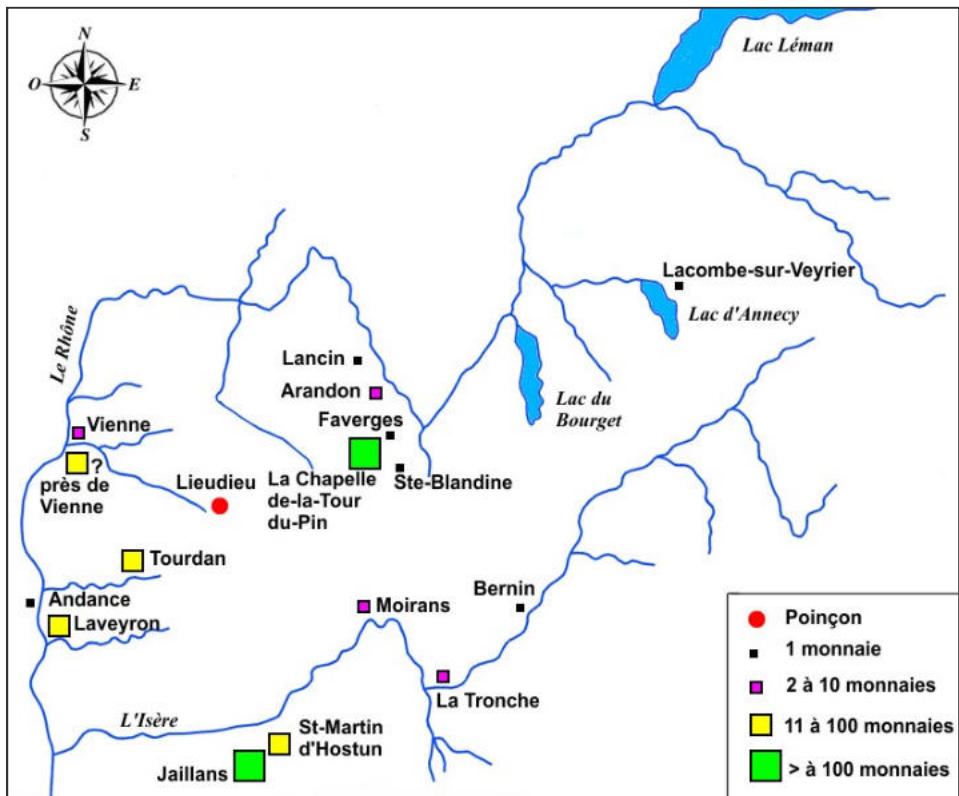


Fig. 4 : Carte de répartition des drachmes "au bouquetin" des Allobroges

(12) - Les poids des monnaies en argent des deux premières classes de la série "au bouquetin" évoluent autour de 2,30 g. Il s'agit donc bien de drachmes légères et non de demi deniers ou quinaires dont les poids étaient tombés, chez les peuples de la "zone denier", sensiblement sous la barre des 2 g. à l'aube de la guerre des Gaules.

Si les statères en or bas ou saucés du type d'Annonay ont été émis comme il est vraisemblable à la fin du IIe siècle av. J.-C., la classe I de la série en argent "*au bouquetin*" à laquelle paraît bien se rattacher le poinçon de Lieudieu, est apparue sans doute au début du premier tiers du Ier siècle av. J.C.



Trouvé sans aucun contexte archéologique ou numismatique, en dehors, semble-t-il, de tout site identifié, on ne peut que conjecturer sur l'origine du poinçon : l'hypothèse la plus vraisemblable, à notre sens, est que cet objet a été perdu par un atelier itinérant en pays allobroge.

Fig. 5 : la gravure du poinçon

Ce poinçon est le second outil de ce type se rattachant au monnayage allobroge⁽¹³⁾ pour lequel le matériel ayant participé à la chaîne de fabrication monétaire est à présent bien représenté⁽¹⁴⁾.

*Louis-Pol DELESTRÉE / Karim MEZIANE / SENA
(www.sena.fr)*

(13) - Un premier poinçon monétaire d'origine allobroge a été publié par M. FEUGÈRE, Nouveaux poinçons monétaires gaulois, Cahier Numismatique, 194, décembre 2012. Ce poinçon qui se rapporte au quinaire allobroge, Nouvel Atlas des Monnaies Gauloises, t. III, DT 3120 = LT 2636, n'avait pas été trouvé en territoire allobroge, mais dans le département du Gard (Allègres-les-Fumades).

(14) - Outre les deux poinçons, au moins trois coins monétaires allobroges sont désormais connus : le coin de Larina, pour le revers d'une drachme "au cheval galopant", Nouvel Atlas des Monnaies Gauloises, t. III, DT 3113, K. GRUEL et R. COLLOT dans Perrin, DARA 4, Lyon 1990, p.23-24 ; le coin publié par J.-C. Bedel, revers d'une obole et le coin publié par N. Manios, revers d'une drachme de IAZVS, Cahier Numismatique, 202, décembre 2014.

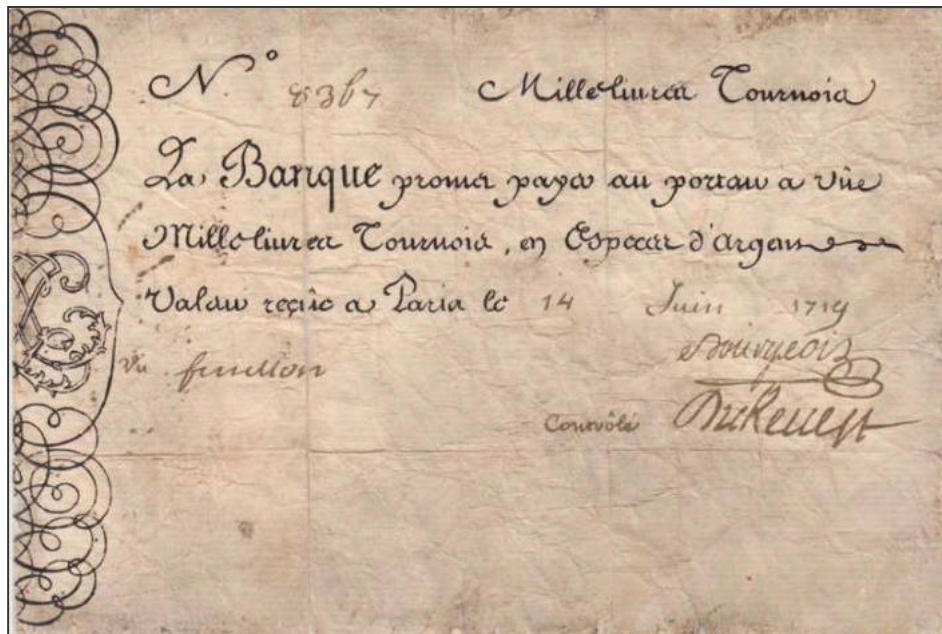
- Billets du XVIII^{ème} siècle - Les billets de la Banque de LAW

Un faux billet gravé de 1000 livres tournois

1 - Présentation du faux billet

Récemment, un collectionneur Belge a contacté **Gilbert Doreau** ⁽¹⁾, **Christian Porcheron** ⁽²⁾ et moi-même pour nous parler d'un billet de 1000 livres gravé assez curieux.

Ce billet porte la date du **14 juin 1719** et le **numéro 8367**. Cette numérotation est impossible par rapport à la date, les billets émis à la date du **14 juin 1719** portent obligatoirement des numéros ⁽³⁾ qui vont de **96'001 à 144'000**.



2- Analyse de ce faux billet

A- Malgré que le papier semble ancien, certainement de la fin du XIXème siècle ou début du XXème siècle, il ne correspond pas au papier utilisé au XVIIIème siècle.

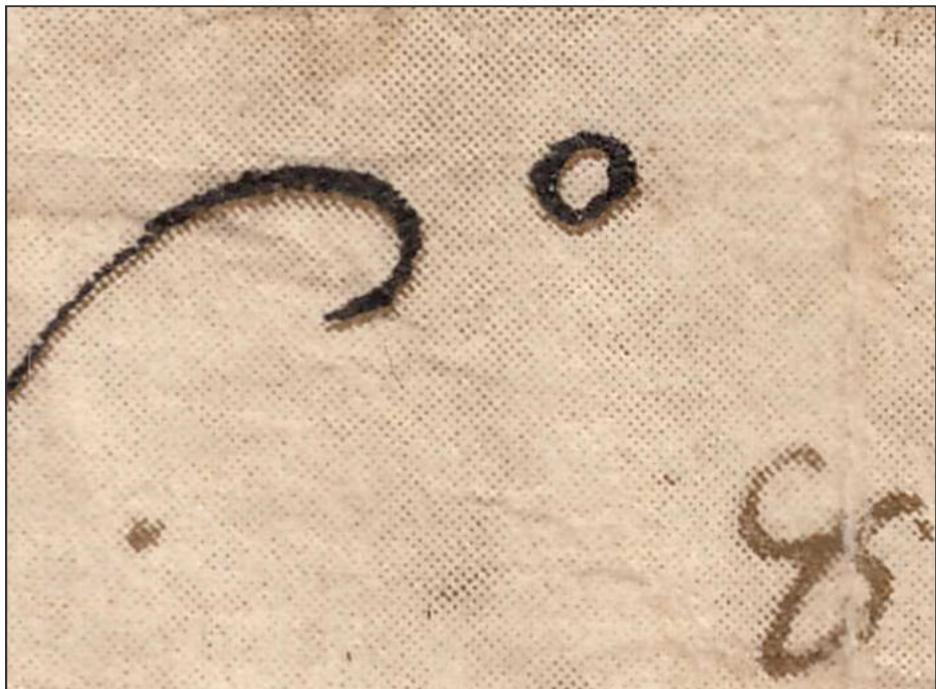
B- Le papier ne comporte pas le **filigrane** marqué *Billet de Banque* et le **timbre à sec** de la Banque Royale n'est pas présent non plus.

*Timbre à sec
sur un billet
authentique*

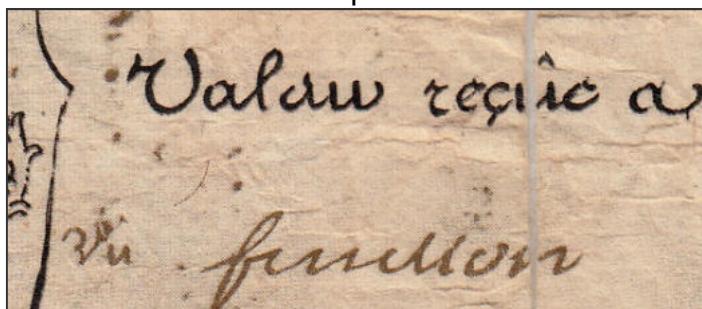


Filigrane : " Billet de Banque "

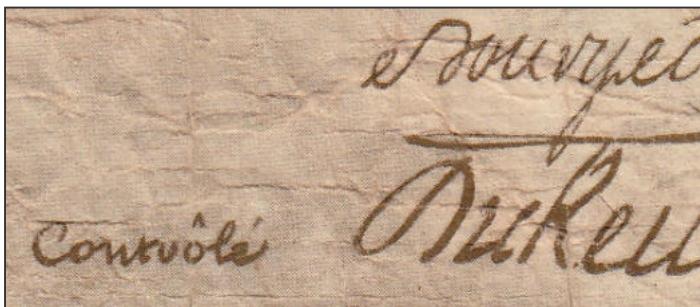
C- En regardant ce faux billet avec une loupe (x10) on voit apparaître les points de l'impression. Il a été utilisé 2 films, le premier pour le passage de la couleur marron et le deuxième pour le passage de la couleur noire. On constate d'ailleurs un léger décalage des 2 couleurs au niveau de l'impression.



D- Les mots **Vû** et **Contrôlé** sont imprimés sur les billets originaux, ils auraient donc dû apparaître en noir sur la copie comme tout le reste du texte imprimé.



En fait le faussaire s'est trompé et a imprimé ces deux mots en marron comme pour les éléments manuscrits (signatures et numéro).



3- Le billet original

L'original de ce billet existe réellement. Il est aux **Archives Nationales**.



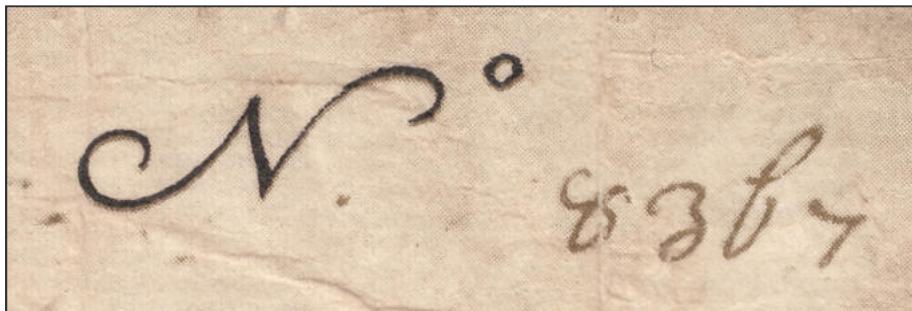
En 1981, ce billet a été sorti et exposé avec d'autres billets au Musée des Archives Nationales. Pour moi, la manipulation a été faite à ce moment. Quelqu'un a photographié le billet original et ensuite l'a reproduit en imprimerie en ayant soin d'ôter la mention Archives Nationales qui est présente sur l'original. A noter aussi que la tache présente en bas à droite sur l'original a disparu sur la reproduction..

Il est clair que cette manipulation a été faite dans le but de tromper les collectionneurs, je n'ose pas penser que les responsables du Musée des Archives Nationales aient pu réaliser eux-mêmes une copie à destination des visiteurs de l'exposition... Actuellement des copies de ce faux billet sont parfois proposées à la vente sur quelques sites bien connus de vente aux enchères...

Déjà en 2010, **Gilbert Doreau** avait présenté ce type de faux billet lors de sa causerie au sein du "Club Auvergne Papier-Monnaie Chamalières".

4 - Le problème du numéro impossible

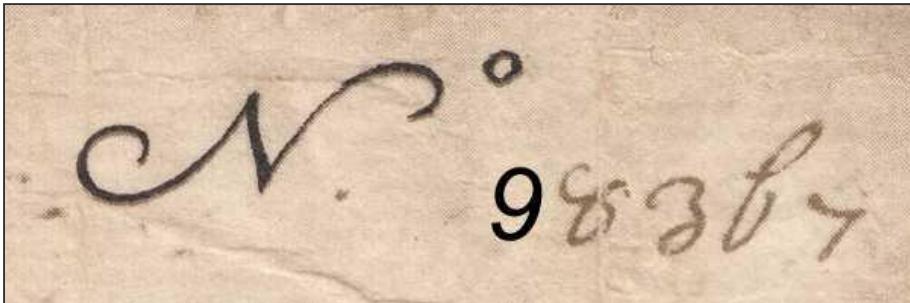
Sur le billet authentique et sur le faux billet, on peut lire le numéro **8367**.



Comme je l'ai dit précédemment, pour la date du **14 juin 1719**, la numérotation manuscrite a commencé avec le numéro **96'001**.

Il est possible que l'employé en charge de la numérotation manuscrite de ces billets de banque ait fait une coquille en oubliant d'inscrire un chiffre, certainement d'ailleurs le chiffre **9**.

Dans ce cas le numéro réel de ce billet serait **98367**.



Gilbert Doreau, dans sa causerie du 27 mars 2010 es arrivé à la même conclusion.

On notera aussi que **Jean Lafaurie**, dans son livre "*Les assignats et les papiers-monnaies émis par l'état au XVIIIème siècle*" (1981), parle d'un billet de 100 livres avec le n° 8367 et daté du 14 juin 1719. Il indique que ce billet est exposé au Musée des Archives Nationales. Cela résulte d'une coquille, il fallait comprendre billet de 1000 livres (page 74 - nota 12).

Jean-Luc BUATHIER

(1) - Auteur du livre : Les billets de Law - Edition "Les Chevau-Légers" - Avril 2014

(2) - Créeur du Musée Français de la Fausse Monnaie à Marcellaz-Albanais (<http://www.fausse-monnaie.com/>)

(3) - Voir l'étude sur la Banque Royale - Les billets gravés de 1000 livres tournois (Jean-Luc BUATHIER : <http://multicollec.net/3-bi-h/3h81>).

BOURSES ET SALONS

Salon Cartophile et Numismatique

BELLEGARDE (01) - Dimanche 17 juillet

Hôtel de Ville – 9h à 12h et 14h à 17h

Organisation : Amicale Numismatique et Cartophile



Association Numismatique de la Région de Cluses



Mme Melle Mr

Nom

Prénom

Vous êtes

□ Numismate

Placomusophile

Tél.

Adresse Postale

.....

..... vme

Adresse e-mail

Cotisation

- Adulte - Cotisation annuelle : 16 €**
 - Jeune (moins de 18 ans) - Cotisation annuelle : 8 €**

Règlement Date :

- chèque bancaire au nom de l'A.N.R.C.
 - espèces



à retourner à

A.N.R.C.

B.P. 32
74970 MARIGNIER

☎: 06 85 50 58 50



Internet : <https://anrc.multicollec.net>

↳ Réunion chaque 3^{ème} vendredi du mois à 18h30

Revue gratuite réservée aux adhérents et publiée par l'Association Numismatique de la Région de Cluses (ANRC)
Siège: BP 32 74970 Marnier – Tél. 06 85 50 58 50 – Site internet : <http://anrc.multicolec.net>

Directeur de publication : Jean-Luc BIJATHIER

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

© ANRC 2016